

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Travaux de construction de la station d'épuration de Lencloître Bourg - Demandes de subventions et signature du marché de travaux

L'arrêté préfectoral n°2011209-0005 en date du 28 juillet 2011 relatif à la régularisation administrative du système d'assainissement collectif de Lencloître, impose la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le traitement des eaux usées de la commune de Lencloître et de la zone d'activité, avant la fin de l'année 2018.

La commune de Lencloître a lancé en 2016 une consultation pour la construction de cette station d'épuration de 6 000 EH (équivalent habitants). Cependant, suite à un projet industriel sur la zone d'activité de la commune de Saint-Genest-d'Ambière (évolution de la production sur le site de la société CPK Production France), ce marché n'a pas été notifié par la commune de Lencloître.

Un redimensionnement de la station d'épuration a donc été réalisé courant 2017 pour aboutir à une station plus réduite de 4 700 EH. En effet, la société CPK Production France a prévu de réaliser une station de prétraitement sur son site industriel. L'ancienne consultation a donc été déclarée sans suite par Grand Châtellerault, et un nouveau marché de travaux a été lancé, adapté aux rejets de l'industriel.

Une convention spéciale de déversement a également été prévue entre Grand Châtellerault et l'industriel CPK Production France pour définir la participation financière de l'industriel à l'investissement de cette station d'épuration.

Le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau seront à nouveau sollicités pour actualiser les demandes de financement du projet, compte tenu des nouvelles estimations et du nouveau plan de financement.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****du 11 septembre 2017****n°17****page 2/3**

Dépenses (HT)		Recettes	
- AMO - MOE - Etudes initiales (intégration paysagère, étude géotechniques, étude topographique, diagnostic amiante) - frais annexes (contrôleur technique, coordonateur SPS, publicité, etc.) Travaux de construction (consultation à venir)	100 000 € 1 650 000 €	Agence de l'eau	60% 1 050 000 €
Etudes et Travaux de construction		Département	20% 350 000 €
		Convention avec l'industriel CPK Production France (26 % des coûts d'investissement après subventions)	5,20% 91 000 €
		Auto financement Grand Châtellerault	14,8 % 259 000 €
TOTAL des dépenses	1 750 000€ (HT)	TOTAL	1 750 000 €

* * * * *

VU les articles L 2122-22 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la signature par le Président des marchés sur la base d'estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article II.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-DDT-1-219 en date du 6 novembre 2015 relatif à la construction de la STEP dans un délai de 4 ans

VU l'arrêté préfectoral n°2011/DDT/SEB/629 en date du 28 juillet 2011 relatif à la régularisation administrative du système d'assainissement collectif de Lenclôître,

VU la délibération n°DL 9 avril 2015-15 du conseil municipal de la commune de Lenclôître sur le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage,

VU la délibération n°DL 22 septembre 2014-15 du conseil municipal de la commune de Lenclôître sur le choix du maître d'œuvre,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°17

page 3/3

CONSIDERANT la nouvelle estimation de l'opération, qui s'élève à 1 750 000€ HT,

CONSIDERANT qu'il convient à ce stade du projet de poursuivre les travaux engagés par la commune de Lencloître,

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant :

- à signer le marché de travaux de construction de la station d'épuration estimé à 1650000€ HT, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.
- à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau (1 050 000 €) et du Conseil Départemental (350 000 €), conformément au plan de financement ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire : P1033 / 2317 / 3500 du budget annexe de l'assainissement.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER